

Caucus des jeunes

“Réseautage jeunesse et stratégies”

Consultation d'automne du CCR, Novembre 2010

Agenda:

- 1) Introduire la campagne aux participants
- 2) Activité : Plan d'action pour la campagne
- 3) Partage de groupe

1. Introduction de la campagne aux participants (Andrew et Trilby)

Intro :

- Questionnaire : Cet été, le Réseau des jeunes a créé un questionnaire en ligne pour identifier des enjeux clés auxquels les jeunes nouveaux arrivants font face au Canada. À partir des résultats, nous avons décidé de lancer une campagne nationale intitulée « Les droits des enfants et des jeunes sous le système d'immigration canadien »
- Aujourd'hui nous voulons créer une stratégie pour cette campagne
- Après la Consultation nous créerons un Groupe Focus. Veuillez écrire à Cynthia Beaudry si vous voulez faire partie du Groupe Focus. cbeaudry@ccrweb.ca

Information sur la campagne :

- Le Canada a signé la Convention de l'Organisation des Nations Unies (l'ONU) sur les droits de l'enfant, mais les droits des enfants qui ne sont pas citoyens canadiens sont parmi ceux qui sont le moins respectés au Canada.
- La Convention de l'ONU définit « l'enfant » comme toute personne ayant moins de 18 ans.
- D'après cette Convention, dans *toutes* les décisions qui concernent les enfants, « l'intérêt supérieur » de l'enfant doit être une « considération primordiale ». Cependant, le Canada ne se conforme pas toujours à cette règle.
- Plusieurs décisions affectant les enfants continuent à être prises sans considération adéquate (ou dans certains cas, sans aucune considération) de l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Par exemples, le Canada ne respecte pas la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant en:
 - Détenant les enfants

- Déportant les enfants quand cela va contre leur intérêt supérieur
- Maltraitant les enfants demandeurs d'asile séparés (les enfants qui viennent au Canada sans parent ou tuteur légal et demandent le statut de réfugiés)
- Empêchant les familles de se réunir au Canada
- Ne protégeant pas les enfants victimes de la traite
- Rendant les enfants apatrides

En 2011, les Nations Unies vont examiner le Canada pour vérifier s'il respecte la Convention. C'est une opportunité rêvée pour lancer une campagne nationale!

Par exemple, lorsque le Royaume Uni a été examiné, plusieurs activistes défenseurs des droits humains ont travaillé ensemble pour sensibiliser le peuple aux façons dont le RU ne respectait pas la Convention. Grâce à cette pression, le RU a changé ses lois avant l'examen.

C'est ce qu'on veut faire au Canada!

Activité: Plan d'action pour la campagne

- Donnez un numéro (1 à 5) à chaque participant
- Demandez aux participants de se diviser en 5 groupes, selon leur numéro
- Expliquez qu'il y a 5 différentes « stations » dans la salle. Chaque groupe prend 10 minutes par station pour lire l'information ensemble, répondre aux questions, et écrire leurs idées sur une grande feuille en papier.
- À chaque 10 minute, demandez aux groupes de se déplacer vers la prochaine station.

1 Le Canada emprisonne des enfants

Plusieurs personnes au Canada seront étonnées d'apprendre que des enfants sont régulièrement détenus aux fins d'immigration, parfois pour des périodes de plusieurs semaines, voire des mois.

- En décembre 2008, 61 enfants étaient détenus, 10 d'entre eux étaient des enfants non-accompagnés (des enfants qui sont venus chercher l'asile au Canada sans parent ou gardien)
- Un enfant de trois ans a passé 30 jours en détention en compagnie de sa mère, après avoir fait une demande d'asile à leur arrivée au Canada. Il a eu du mal à dormir et à manger pendant la détention.
- Un garçon de 16 ans, également demandeur d'asile, a passé 25 jours en détention. Il y a beaucoup souffert, a perdu du poids et faisait des cauchemars.
- Plus de 40 enfants qui sont arrivés sur le bateau cet été (MV Sun Sea) ont été détenus, même s'ils venaient d'arriver d'un long et dangereux voyage de 3 mois. Certains d'entre eux sont encore en détention.

Ça ne devait pas se passer comme ça.



La loi Canadienne affirme que **la détention des mineurs doit n'être qu'une mesure de dernier recours. La décision sur la détention doit tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.**

Le CCR a publié un rapport qui démontre que la détention des enfants **N'EST PAS** limitée aux circonstances exceptionnelles et que leur intérêt supérieur n'est pas toujours pris en compte.

Le projet de loi C-49, récemment proposé au Parlement, propose la détention **OBLIGATOIRE** de certains enfants pour **UN AN**. Cela veut dire que même si les agents de l'immigration ne voulaient pas le faire, ils n'auraient pas le choix d'emprisonner les enfants.

Question: Comment est-ce que le Réseau des jeunes peut sensibiliser le public à cet enjeu?

2 Le Canada n'a pas de politique nationale pour s'occuper des enfants séparés

ENFANTS SÉPARÉS: Les enfants qui viennent au Canada sans parent ou tuteur légal et font une demande d'asile (demandent le statut de réfugié).

La Convention sur les droits de l'enfant affirme que les gouvernements doivent s'assurer que les enfants demandeurs d'asile reçoivent une protection et des soins adéquats, ce qui inclut les enfants non-accompagnés (article 22).

Malgré les recommandations que l'ONU a faites au Canada, il n'y a toujours pas de politique nationale pour les enfants séparés demandeurs d'asile au Canada. Par conséquent, plusieurs de ces enfants vulnérables tombent entre les mailles du filet. Le gouvernement ne garde même pas de statistiques fiables sur le nombre d'enfants séparés qui demandent l'asile au Canada.

Plus encore, le Canada n'a pas de loi claire pour s'assurer que les enfants ne soient pas déportés vers une situation dangereuse.

Enfin, les enfants séparés à qui l'on accorde le statut de réfugié **n'ont pas le droit à la réunification familiale**. Cela veut dire qu'ils ne peuvent pas amener leurs parents et frères et sœurs au Canada.

Question :

Comment est-ce que le Réseau des jeunes peut sensibiliser le public à cet enjeu?

3 Le Canada empêche les familles de se réunir:

Plusieurs enfants sont laissés en arrière lorsque leurs parents viennent au Canada comme réfugiés. Lorsque leurs parents acquièrent le statut de réfugié, ils font une demande pour amener leurs enfants au Canada. Cependant, ce processus prend souvent des années. C'est extrêmement difficile pour les enfants. Plus encore, la longueur du processus viole les obligations internationales du Canada face à la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant qui affirme que « les demandes de réunification familiale soient traitées de façon favorable avec humanité et diligence ». Voici quelques morceaux du problème :



- Le Canada a une IMMENSE accumulation de demandes dans ses bureaux dans certains endroits, surtout en Afrique
- Certaines familles, surtout les familles africaines et haïtiennes, sont forcées de passer des tests d'ADN, qui sont très coûteux en argent et en temps

« Les Canadiens eux-mêmes, peuvent-ils accepter être séparés de leurs enfants et de leurs femmes pendant 2 ou 3 ans? Papa, demande à l'un des fonctionnaires qui est marié et qui a des enfants s'il peut supporter une telle chose. » Le fils aîné d'Irénée, qui attend d'être réuni avec sa femme et ses six enfants qui sont restés à Kinshasa (République démocratique du Congo) »

Le CCR a déjà une campagne sur la Réunification familiale, appelée « Tu me manques. » Les actions suggérées incluent :

- Visiter votre député(e) (voir ci-dessous)
- Organiser une conférence de presse pour la fête des mères/fête des pères pour souligner la situation des familles séparées.
- Donner de l'appui aux membres de familles séparées qui désirent parler aux médias et les aider à se préparer.
- Préparer un dépliant pour le public avec des témoignages réels.
- Organiser un événement communautaire portant sur la réunification familiale (la **Journée des droits des réfugiés, le 4 avril**, est une occasion idéale).

Question : Comment est-ce que les jeunes peuvent contribuer à cette campagne/sensibiliser le public à cet enjeu?

4 Le Canada ne protège pas les enfants victimes de la traite:

LA TRAITE: Une personne victime de la traite est exploitée d'une certaine manière par un trafiquant qui la maintient sous contrôle, parfois après avoir été emmenée au-delà d'une frontière.

Par exemples :

- Un enfant est emmené au Canada avec une famille. Au lieu d'être envoyé à l'école, on le fait plutôt travailler à la maison.
- Une jeune femme est amenée au Canada pour travailler comme femme de ménage. On lui retire son passeport et elle est forcée de travailler de longues heures sans être payée.



Les lois canadiennes NE PROTEGENT PAS les victimes de la traite. Elles favorisent plutôt leur détention (incluant les enfants). Détenir les enfants sans considérer leur intérêt supérieur viole la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant. Par conséquent, une jeune fille de 11 ans a été détenue seule pendant un mois en 2008.

Le CCR a une campagne contre la traite nommée « Protection? » Voici quelques actions que le CCR suggère :

- Proposition pour changer la loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Le CCR propose d'offrir une protection temporaire et permanente aux personnes victimes de la traite.
- Site web sur la traite pour permettre aux organismes de partager leurs ressources.
- Lettres au ministre de la Citoyenneté et de l'immigration pour demander au gouvernement d'adopter la proposition du CCR.

Question :

Comment est-ce que les **jeunes** peuvent contribuer à cette campagne/sensibiliser le public à cet enjeu?

5 Le Canada rend les enfants apatrides

PERSONNE APATRIBE – Une personne est « apatride » si aucun État ne la considère comme citoyenne. Certains réfugiés sont apatrides, mais ils ne le sont pas tous. De même, tous les apatrides ne sont pas réfugiés.

La Convention relative aux droits de l'enfant affirme que chaque enfant a le droit à une nationalité. Les gouvernements doivent protéger ce droit, surtout lorsque l'enfant seraient autrement apatride.

La loi canadienne sur la citoyenneté a été changée en 2009 d'une façon qui laisse certains enfants apatrides.

C'est ce qui est arrivée à Chloé qui est née en juillet 2009 en Belgique. Sa mère est algérienne et son père est canadien. Chloé n'a pas le droit à la citoyenneté :

- Belge
- Algérienne
- Ou, à cause des changements, canadienne. C'est parce que son père est un canadien né en dehors du Canada à un parent canadien.



Donc, Chloé est apatride. Elle n'a pas de passeport et elle ne peut pas voyager en dehors de la Belgique. Elle ne peut pas aller visiter sa grand-mère canadienne au Canada.

Il y a 12 millions de personnes apatride au monde, et le Canada ajoute maintenant des enfants apatrides à ce chiffre.

Question : Comment est-ce que le Réseau des jeunes peut sensibiliser le public à cet enjeu?

Résultats du Caucus

1) Le Canada emprisonne des enfants

- Campagnes choc créatives (utiliser des exemples extrêmes mais réels pour attirer l'attention du public)
- Des ateliers de sensibilisation - dans les bibliothèques, les centres communautaires, les écoles
- Encourager les jeunes de moins de 18 ans à faire passer le message (faire des vidéos, employer les médias sociaux, présentations pair-à-pair faites par les jeunes réfugiés)
- Éduquer le public quand à la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant par l'entremise de pétitions et de manifestations
- Formations de sensibilité culturelle pour le personnel des centres de détention
- Plus d'endroits adaptés aux jeunes dans les centres de détention
- Lettres et pétitions aux décideurs
- Manifestations pacifiques contre la détention des enfants en avant du Parlement

2) Le Canada n'a pas de politique nationale pour s'occuper des enfants séparés

- Courts métrages/vidéos
- Médias sociaux
- Amener un dossier en court (financement)
- Groupes étudiants
- Pétitions
- Sensibilisation du public
- Les enfants éduquent les parents
- Campagnes « se mettre à la place de l'autre » pour les décideurs (Par exemple, les Croix Rouge d'Halifax et d'Edmonton organisent des camps d'été pour les étudiants qui viennent pour une semaine « d'enjeux mondiaux. » Ils les réveillent à 3h du matin avec des masques sur leurs visages, les forcent à marcher à travers la forêt, et discutent de leur expérience pendant des heures avec les jeunes. Des centaines de jeunes canadiens ont participé.)
- Circulation d'études de cas
- Modifier les curriculums dans les écoles pour qu'ils incluent un atelier sur ces enjeux
- Travailler avec nos alliés

3) Le Canada empêche les familles de se réunir

- Vidéos montrant la perspective des jeunes et des enfants qui sont séparés
- Engager des alliés
- Histoires d'attentes et de douleur, comment les enfants sont affectés
- Créer un symbole et le mettre sur un chandail, promouvoir sur Facebook! (Comme la journée « porte du mauve » ou « Wear Purple Day »)
- Entrevues avec des gens de la société, surtout les canadiens, qui ont eu des expériences semblables aux réfugiés qui sont séparés de leur famille
- Simplifier le message de cette campagne et clarifier les causes et impacts sur les réfugiés
- Promouvoir le 4 avril dans chaque ville (pas juste les représentants jeunes du CCR)

4) Le Canada ne protège pas les enfants victimes de la traite

- Campagnes virtuelles (Facebook)
- Campagnes dans les écoles
- Mobiliser les personnes en autorité dans les écoles (comité directeur, conseil d'administration, directeurs des écoles) pour promouvoir l'enjeu, les encourager à entamer des campagnes de lettres aux décideurs
- Engager les alliés
- Travailler avec des groupes à l'international
- Campagnes contre « punir la victime »
- Sensibilisation de la communauté – quels sont les signes de la traite?
- Site web notforsalecampaign.org
- Ateliers de sensibilisation
- Renforcer la loi pour obtenir une stratégie pancanadienne – se référer à d'autres pays qui en ont une
- Concerts pour sensibiliser le public – art, musique, etc.
- PSECA: Protection des enfants exploités sexuellement en Alberta (traduction libre : Protection of sexually exploited children in Alberta), adopter des lois semblables à travers le Canada

5) Le Canada rend les enfants apatrides

- Trouver des enfants apatrides à travers le monde et leur demander de se joindre au Réseau des jeunes
- Créer un comité s'occupant du questionnaire
- Organiser des manifestations à travers le Canada
- Créer un Réseau de jeunes apatrides/qui ont été apatrides – PRENDS PAROLE
- Manifestations dans la communauté pour créer des plans d'action et s'adresser à la situation local/cas locaux
- Demander un changement dans la loi pour s'assurer que les enfants ayant des parents canadiens ne soient pas apatrides
- Parler plus de l'apatridité en général

- Expliquer la loi (vidéos instructifs)

Commentaires:

- Certains réfugiés ne veulent pas critiquer le Canada
- Nous devons accentuer les façons de travailler ensemble
- Les alliés sont importants
- Nous devrions utiliser la force des organisations
- Certaines personnes voulaient discuter de la déportation des jeunes pour des raisons de criminalité, mais nous n'avons pas eu le temps de le faire. C'est un enjeu sérieux. Souvent, les jeunes ne parlent même pas la langue du pays où ils sont refoulés.